

PASSEPORT PREMIERE DEMANDE

86 € de timbres fiscaux pour les personnes majeures

42 € de timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus

17 € de timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm sans lunettes et en couleurs

Un formulaire « Cerfa » doit obligatoirement être rempli dans son **intégralité** sur place (spécimen au dos)

OU vous pouvez remplir en ligne ce « Cerfa » et l'imprimer (liens suivants) :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12100.do Pour une personne majeure

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12101.do Pour une personne mineure

Vous ne possédez ni passeport ni carte nationale d'identité

Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une **carte nationale d'identité valide**

Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une **carte nationale d'identité périmée depuis moins de deux ans**

Pièces requises

Pour les mineurs :

photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur

-

Pour les mineurs : **photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur**

Pour les mineurs : **photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur**

Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie/ attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)

Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)

Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)

Un **justificatif d'état civil** du demandeur comportant sa filiation (acte de naissance ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois)

Photocopie et original de la carte nationale d'identité valide dont le demandeur est déjà titulaire

Photocopie et original de la carte nationale d'identité périmée depuis moins de deux ans dont le demandeur est déjà titulaire

Photocopie et original d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal